

**Détails de production du mois de juin :**

La production du parc nucléaire a été de 59,1 %, celle-ci représente 72,2% de la production (81 % de la consommation) Quelques précisions sur la production nucléaire :

- 27 tranches ont eu un facteur de charge supérieur à 80% (45,7 % en puissance brute du parc),
- 16 tranches ont eu un facteur de charge supérieur à 90% (27,1 % en puissance brute du parc),

**Statistiques des données définitives du mois de juin :**

Les facteurs de charge des productions mensuelles ont été respectivement :

- 59,1 % pour le nucléaire,
- 12,3 % pour les combustibles fossiles,
- 27,7 % pour l'hydraulique,
- 16,7 % pour l'éolien,
- 22,2 % pour le photovoltaïque.

Sur les puissances au pas de 30 minutes :

- le maximum du facteur de charge de l'éolien a été de 77,5 % et le minimum a été de 0,5 %,
- le maximum du facteur de charge du photovoltaïque a été de 76,7 %.

La production éolienne a été inférieure à la moyenne (facteur de charge de 16,7 %), elle a été marquée par quelques jours de forte production (6 au 8 juin) et par des journées où le facteur de charge a été inférieur à 2 % sur plusieurs périodes de 30 minutes (1, 2, 11, 14 et 21 juin), voir page 28 des statistiques. Les combustibles fossiles (facteur de charge de 12,3 %) ont baissé par rapport au mois de mai (facteur de charge de 14,1 %) mais encore supérieures à juin 2016 (facteur de charge de 9,4 %). La production hydraulique (facteur de charge de 27,7 %) est légèrement inférieure à celle de juin 2016 (facteur de charge de 39,1 %). Le pourcentage de production d'électricité décarbonée a été de 92,8 % (94,5 % en juin 2016). La quantité de CO<sup>2</sup> rejetée a été de 45,5 g/kWh alors qu'elle était de 33,6 g/kWh en juin 2016.

Le solde mensuel des échanges commerciaux a été exportateur, il a représenté 8,7 % de la production.

Les puissances installées éoliennes et photovoltaïques mentionnées sur les tableaux et graphiques sont fournies par RTE et elles correspondent à celles de la fin du mois précédent les données traitées.

Jean-Paul HULOT

PS les commentaires n'engagent que leur auteur.